

Affaire suivie par : Patricia Blondel

Direction de l'offre de soins et médico-sociale
Département / service :
Pôle performance et appui à la qualité

Courriel : patricia.blondel@ars.sante.fr

Téléphone : 01 44 02 05 91

Télécopie : 01 44 02 04 05

A l'attention de Monsieur Marc Pulik
Médecin et délégué régional pour la FEHAP

et Monsieur Patrick Serrière
Président de la FHP

Paris, le 20 avril 2011

Objet : réponse de l'ARS à la demande de moratoire formulée par la FEHAP et la FHP sur la poursuite du projet Trajectoire en Ile-de-France

Messieurs,

Vous m'avez fait connaître vos préoccupations dans votre courrier en date du 28 février 2011 relatives à la poursuite du projet Trajectoire en Ile-de-France. Vous avez demandé que soit mis en place un moratoire portant sur :

- l'obligation faite aux établissements SSR d'utiliser Trajectoire ainsi que la mention de cette obligation dans les CPOM jusqu'à la communication d'un rapport présentant de manière détaillée et chiffrée les avantages et bénéfices attendus de Trajectoire pour les établissements MCO et SSR ;
- la mise en œuvre d'une participation financière des établissements.

Le déploiement de Trajectoire, s'inscrit dans la politique générale de l'ARS-Ile-de-France et en particulier dans deux de ses axes stratégiques majeurs que sont :

- le développement des systèmes d'information de santé, priorité stratégique pour le pilotage local, territorial et régional ;
- l'amélioration du parcours du patient, priorité stratégique pour améliorer la qualité et l'efficience de notre système de santé.

L'utilisation de Trajectoire depuis maintenant trois ans en région Rhône-Alpes a démontré l'efficacité de la démarche portée par l'outil. C'est pourquoi, je souhaite que son utilisation soit systématisée pour les transferts de patients de MCO requérant des soins de suite ou de l'hospitalisation à domicile.

Je tiens donc à ce que le projet continue de se poursuivre dans une logique de partenariat entre l'ARS et l'ensemble des fédérations hospitalières. L'ARS met, à cet effet, à disposition des établissements un dispositif d'accompagnement au déploiement qui vous sera présenté au cours du prochain comité stratégique (29 avril 2011).

Au plan du financement, nous tenons à vous rassurer, l'inquiétude de vos adhérents dans notre contexte économique difficile, a été entendue. Vous ne serez pas sollicités pour une contribution financière à Trajectoire et continuerez à être associés à toutes les réflexions portant sur les modalités de fonctionnement de nos systèmes d'informations franciliens.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Andrée BARRETEAU



Directrice de l'Offre de Soins et Médico-
Sociale